



Procès-verbal de la réunion

du Conseil municipal du mercredi 7 avril 2021

Date de convocation: **31/03/2021**

L'an 2021, le 7 avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de **MAULÉVRIER** (Maine-et-Loire) légalement convoqués, se sont réunis à la salle des Fêtes communale, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire.

Étaient présents :

M. HERVÉ Dominique, Maire, Mme GUILLOTEAU Mélanie, M. TOUZÉ Didier, Mme OUVRARD Stéphaney, M. LANDREAU Pascal, **Adjoint**, M. WIRTZ Régis, M. BAUDRY Jacques, M. FONTENEAU Vianney, M. HELARD Yannick, Mme FERCHAUD Claudine, M. Sébastien CHOTARD, M. COUTANT Xavier, Mme BERAULT Nadège, M. FORTIN Bruno, Mme FUCHÉ Catherine, Mme DESCÔTIS Delphine, Mr AUDOUIT Laurent, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés et représentés :

M. COUTOLLEAU Raphaël a donné pouvoir à Mme BERAULT Nadège
Mme BAUDOIN Soutsakhone a donné pouvoir à Mme GUILLOTEAU Mélanie
Mme SUIRE Nathalie a donné pouvoir à Mme GUILLOTEAU Mélanie
Mme CHIRON Odile a donné pouvoir à M. HERVÉ Dominique

Absents excusés et non représentés :

Mme GODIN Emilie

Secrétaire de séance : M. HELARD Yannick

Nombre de membres :

En exercice : 22
Présents : 17
Représentés : 4
Votants : 21 (dont 4 pouvoirs).

Constatant que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h.

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 24 mars 2021 transmis à l'ensemble des membres, **est adopté à l'unanimité.**

Il est cependant demandé d'apporter plus de détails sur le point « Budget Primitif 2021 ». Le tableau sera donc revu et transmis aux membres du conseil municipal.

2. LES 5 MINUTES INTERCOMMUNALES : COMMISSION « AMENAGEMENT DE L'ESPACE »

Mélanie GUILLOTEAU, représentante de la commune au sein de la commission « Aménagement de l'Espace » de l'Agglomération du Choletais, a fait un point sur sa commission.

Dossiers gérés par cette commission :

Aménagement de l'espace : Prime accession à la propriété. Moyenne du montant de la prime : 4 498€ (à condition de respecter des critères très précis)

Règlement National de Publicité : depuis 2008 sur la ville de Cholet. Réflexion au niveau des communes pour établir le même règlement et maîtriser ainsi la publicité et l'affichage sur la commune. (Voir sur le site de l'ADC pour plus d'informations).

PLUI : Approbation en 2023. Les communes sont amenées à définir les règles internes. Une règle nationale sur l'aménagement urbain est à respecter.

Gestion des terrains dans les zones économiques.

3. AFFAIRES GENERALES (Dél 2021-04-34) - CONVENTION D'OCCUPATION AVEC L'ASSOCIATION FRANCE HORIZON

Il a été conclu un bail commercial entre la Commune de Maulévrier et l'association France HORIZON qui agit auprès des personnes réfugiées et migrantes. Ce bail à usage d'habitation situé 7 rue René Bazin, arrive à échéance le 15 juin 2021.

Monsieur le Maire a proposé un renouvellement d'un an du bail commercial soit jusqu'au 16 juin 2022.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout avenant susceptible d'intervenir pendant la durée du bail avec la condition d'en informer l'assemblée après la prise d'une décision du Maire,
- **AUTORISE** le Maire à signer un avenant n°2 au bail commercial avec FRANCE HORIZON pour le bien communal situé 7 rue René Bazin à compter du 16 juin 2021.

4. AFFAIRES GENERALES (Dél 2021-04-35)- DESIGNATION D'UN REFERENT ELAGAGE AUPRES D'ANJOU NUMERIQUE (FIBRE)

Anjou Numérique a sollicité la Commune afin de désigner au sein du Conseil municipal l' élu qui participera aux travaux de la commission dédiée à l'accompagnement numérique. Dans le cadre de l'installation de la fibre optique, un élagage préalable des plantations situées à proximité des infrastructures télécoms aériennes est primordial.

Les missions de ce référent élagage sont les suivantes :

- télécharger les cartes / outils à disposition,- identifier les haies à élaguer et les propriétaires concernés, - sensibiliser les propriétaires concernés, - être l'interlocuteur des propriétaires et de l'Agence Technique Départementale pour coordonner les opérations d'élagage; - communiquer à Anjou Fibre et Anjou Numérique l'état d'avance ment des opérations d'élagage et les points difficiles.

L'ensemble des travaux d'élagage ont été réalisés en 2020. Il s'agira donc d'un suivi simplifié.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

➤ **DESIGNE** Monsieur Bruno FORTIN comme référent élagage de la commune.

5. AFFAIRES GENERALES (Dél 2021-04-36) CONTRAT LOCAL SANTE – DESIGNATION D'UN DELEGUE DEDIE A LA SANTE

Conclu entre l'Agglomération du Choletais et l'Agence Régionale de Santé, le Contrat Local de Santé (CLS) permet de mettre en cohérence le Projet Régional de Santé (PRS) avec la politique de santé menée par les collectivités territoriales et devant concourir à l'amélioration de l'état de santé de la population du territoire. Au travers de la contractualisation avec l'ARS, l'Agglomération choletaise s'est inscrite dans une démarche globale volontariste plaçant la santé comme prioritaire pour le territoire. Le premier CLS de l'Agglomération du Choletais a été signé le 21 septembre 2015 pour une durée de 3 ans. Le Second Contrat Local de Santé CLS (2019 -2024) a été signé par l'Agglomération du Choletais et l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire le 12 septembre 2019. Afin de faciliter la mise en œuvre du CLS au plus près des territoires, il convient de désigner un représentant de la commune de Maulévrier qui siègera au sein du groupe des élus dédié à la santé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

➤ **DESIGNE** Monsieur Dominique HERVÉ comme délégué « groupe des élus santé ».

6. AFFAIRES GENERALES (Dél 2021-04-37) CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL (2023-2026)

Un groupement de commandes va être constitué pour la fourniture de gaz correspondant à la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026, le groupement de commandes actuel courant jusqu'au 31 décembre 2022.

Ce groupement de commandes est initié par l'Agglomération du Choletais (AdC), coordonnateur, et proposé aux établissements publics du Choletais (CCAS, CIAS, Sèvre Loire Habitat, Transport Public Choletais, Cholet Sports Loisirs) et aux communes de l'AdC desservies par le réseau public de gaz naturel.

L'AdC va lancer une consultation en mai 2021 pour la fourniture de gaz, ce qui implique que la constitution du groupement soit finalisée en avril 2021.

L'AdC propose donc aux communes qui le souhaitent d'y adhérer.

Considérant que le marché actuel de la commune de Maulévrier se termine le 31 décembre 2022;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Maulévrier de bénéficier du dispositif d'achat groupé proposé par l'agglomération du Choletais (AdC) pour ses besoins en gaz naturel;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

➤ **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Maulévrier au groupement de commandes coordonné par l'Agglomération du Choletais (AdC), pour la fourniture de gaz (2023-2026),

➤ **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement.

Rappel des bâtiments fonctionnant avec le Gaz : Eglise, salle Alliot, cynodrome, espace foulques Nerra, salles de sport, restaurant scolaire, salle des fêtes, Maison des Assistantes Maternelles, parc oriental, école maternelle et primaire Victor Hugo.

6. FINANCES (Dél 2021-04-38) - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La réfection d'une lanterne suite à une panne a été nécessaire.

Le coût des travaux s'élève à 1065.04€ HT net de taxe.

Le taux du fonds de concours par opération est de 75 % soit 798.78 euros net de taxe

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal,

➤ **APPROUVE** le montant du fonds de concours à verser au SIEML susvisé pour l'opération EP192-21-219 : "Suite intervention remplacement de la lanterne du PT 309 Maulévrier".

7. FINANCES (Dél 2021-04-39) - VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2021

A compter de 2021, les communes ne percevront plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette perte de ressource est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties et est rétablie par l'application d'un coefficient correcteur.

Ce qui n'engendre aucune recette supplémentaire pour la commune, et aucune augmentation du montant de la taxe pour les citoyens.

Enfin, une réflexion globale est proposée quant à la fiscalité communale. En effet, Monsieur le Maire précise que les recettes de la collectivité, par exemple la DGF diminue chaque année d'environ 15.000€. Les dépenses ont elles aussi subies quelques augmentations qui ont été nécessaires pour le bon fonctionnement, comme il l'a été expliqué à la précédente réunion.

Monsieur le Maire propose donc de passer le taux de la Taxe foncière sur les propriétés Bâties de 37.86% à 39.75%. Ce qui engendre une prévision d'augmentation moyenne de 40€/foyer/an de l'imposition.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par **11 oui, 9 non et 1 bulletin nul**,

➤ **DECIDE** de fixer le taux de contribution directe de la Taxe Foncière sur les propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 39.75%

Monsieur le Maire propose ensuite de réfléchir au taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties. Il rappelle que le taux actuel est de 38.25%

La proposition majoritaire des conseillers municipaux est de fixer le taux à 39.40%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**,

➤ **DECIDE** de fixer le taux de contribution directe de la Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties pour l'exercice 2021 à 39.40%

8. RESSOURCES HUMAINES (Del 2021-04-40) - MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATION ET SUPPRESSIONS DE POSTE

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de procéder à la création et la suppression de postes, soit suite à des modifications de postes, soit pour mettre à jour le tableau des effectifs (emplois créés mais non pourvus).

ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

GRADES OU EMPLOIS	CAT	EFFECTIFS	Duré hebdomadaire de service	AGENTS CONCERNES	
SERVICE ADMINISTRATIF					
Rédacteur principal de 1 ^{ère} cl	B	1	35/35 ^{ème}	Poste non pourvu	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} cl	B	1	35/35 ^{ème}	Géraldine MORILLON	
Rédacteur	B	1	35/35 ^{ème}	Poste non pourvu	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl	C	1	35/35 ^{ème}	Christèle ALLAIN	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} cl	C	1	32/35 ^{ème}	Elodie BLANCHET	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} cl	C	1	35/35 ^{ème}	Agnès RECHAT	
Adjoint administratif	C	1	35/35 ^{ème}	Cindy ROINE/ Ingrid GABORIT	
Adjoint administratif	C	1	31/35 ^{ème}	Amandine CHAMBARAUD	MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL
Adjoint administratif	C	1	28/35 ^{ème}	Amandine CHAMBARAUD	A FERMER APRES AVIS DE COMITE TECHNIQUE
Adjoint administratif	C	1	30/35 ^{ème}	Valérie PEZOT	
Adjoint du patrimoine	C	1	18/35 ^{ème}	Géraldine LISKA	
SERVICE TECHNIQUE					
Technicien principal de 1 ^{ère} cl	B	1	35/35 ^{ème}	Pierre FUYARD	
Agent de maîtrise	C	1	35/35 ^{ème}	Poste non pourvu	FERMETURE
Agent de maîtrise principal	C	1	35/35 ^{ème}	Anthony FONTENEAU	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} cl	C	3	35/35 ^{ème}	Denis GROLLEAU Christophe BRAUD Patrice FONTENEAU	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl	C	3	28/35 ^{ème}	Martine DEVANNE Cécile BLANCHARD Bernadette DERRIEN	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl	C	1	30/035 ^{ème}	Poste non pourvu	FERMETURE
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} cl	C	1	35/35 ^{ème}	Sophie CAMUS	OUVERTURE SUITE A EXAMEN PROFESSIONNEL
Adjoint technique	C	4	35/35 ^{ème}	Jordan BONDU Sophie CAMUS Contractuel (Clara) Contractuel	A FERMER APRES AVIS DU COMITE TECHNIQUE
Adjoint technique	C	1	28/35 ^{ème}	Poste non pourvu	FERMETURE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ADOpte** les modifications du tableau tel que présenté précédemment,
- **ADOpte** la proposition du Maire,
- **MODIFIE** ainsi le tableau des effectifs.

Il est précisé que des études sont en cours actuellement, afin de déterminer dans quel sens les effectifs depuis 5 ou 10 ans ont évolué.

Ainsi, concernant les services techniques, il s'avère que 1 à 2 postes n'ont pas été remplacés après des départs à la retraite.

Il est demandé si la même étude sera réalisée sur les services administratifs. La réponse apportée est oui.

9. PATRIMOINE BÂTI (Déf 2021-04-41) - AIDE FINANCIERE ACCORDÉE AUX PARTICULIERS DANS LE CADRE DE LA CHARTE DE QUALITE PORTANT SUR L'ENTRETIEN ET LA RESTAURATION DU BÂTI ANCIEN

Vu l'avis favorable de la commission Patrimoine bâti,

Et vu la nature des travaux et les subventions accordées plafonnées à 1 500 € par demande et pour la durée du mandat,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **ACCORDE** une subvention de 466,48 € à Monsieur Alban LHOMMEAU, pour des travaux de remplacement de porte d'entrée réalisés au 9 rue des Petits Ponts à Maulévrier.

10. URBANISME (Dél 2021-04-42) - CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION C N° 1123 DE 20 572 M², SISE "LA POINTE PERDUE" AU PROFIT DE L'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

Compétente en matière de développement économique, l'Agglomération du Choletais (AdC) assurant la vente du foncier dans les zones d'activités, doit préalablement devenir propriétaire du foncier correspondant.

L'Agglomération du Choletais informe la municipalité de la nécessité d'effectuer un transfert du foncier entre la commune de Maulévrier et l'AdC en raison de l'agrandissement de la zone d'activités de « Saint Joseph ».

L'AdC propose à la commune de lui céder pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée section C n° 1123 sise « La Pointe Perdue » à Maulévrier zone UY au PLU de la commune, d'une superficie estimée par les services de l'AdC à 20 572m², étant précisé que les frais de bornage et de notaire seront supportés par l'AdC. Il s'agit d'un terrain nu et libre d'occupation.

Le Domaine a émis un avis favorable.

Considérant que la parcelle n'a pas vocation à rester dans le patrimoine de la Commune,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la cession pour l'euro symbolique au profit de l'Agglomération du Choletais de la parcelle cadastrée section C n° 1123 sise « La Pointe Perdue » à Maulévrier zone UY au PLU de la commune, d'une superficie estimée par les services de l'AdC à 20 572m², étant précisé que les frais de notaire seront supportés par l'AdC.
- **ACCEPTÉ** que la vente soit réalisée par un acte en la forme administrative,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à signer l'acte en la forme administrative nécessaire à la cession.

11. AMENAGEMENT DE L'ESPACE (Dél 2021-04-43) - REVITALISATION DU CENTRE BOURG - TRANCHE 1 – ATTRIBUTION DU LOT 2

Il est rappelé que les lots 2 et 3 de la Tranche 1 ont été déclarés infructueux. Une nouvelle consultation regroupant ces 2 lots en 1 lot unique a eu lieu.

Dans le cadre de la consultation « Revitalisation du centre bourg », Monsieur le maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le marché du Lot 2 (Maçonnerie Espaces Verts) de la tranche 1.

5 entreprises ont remis leurs offres, dans les délais impartis, par voie dématérialisée pour ce lot de ce marché : ARBORA, VERT PAYSAGE, EFFIVERT49, HORTUS, ID VERDE.

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres tel que présenté précédemment.
- **FAIT** le choix de l'entreprise VERT PAYSAGE pour attribution du lot.
- **ATTRIBUE** le lot 2 (Maçonnerie Espaces Verts) à l'entreprise VERT PAYSAGE pour un montant de 70 755.60€ HT
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le marché de travaux MAÇONNERIE ESPACES VERTS susmentionné ainsi que toutes les pièces afférentes, avec l'entreprise pour les montants indiqués précédemment.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2021.

12. COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS

Patrimoine bâti : présentation par Mme Mélanie GUILLOTEAU, Adjointe au Maire

La commission s'est réunie le 31 mars 2021. Ont été évoqués les points suivants :

Cimetière :

- Le 08.03.2021, rencontre Jordan (agent) avec la présence de Bruno, pour faire le point sur le cimetière (signalétique principalement).

Projet qui sera travaillé cette année par la commission, pour éventuellement une présentation en 2022.

Mémorial :

- le 15.03.2021, point avec Mr Fuyard sur le Mémorial, problème d'accessibilité. Pour information, l'alarme a bien été posée, ainsi que l'extincteur.

Il a été décidé en Maire-Adjoint, du 02.04.21, de présenter quand même le dossier, une fois les travaux finis.

Local Pétanque :

- 15.03.2021, point avec l'association Pétanque, suite aux recommandations du SDIS : Pas de construction en bois car c'est un local à risque avec la présence des réfrigérateurs, donc parpaings et élévation des parpaings jusqu'au plafond. Il faut voir le plafond, car les gourdins béton ne sont pas coupe-feu 1 heure, donc enduit plâtre ou BA 13. L'imposte de la porte doit être refaite en BA 13, non en bois et supprimer la grille de ventilation.

Il faudrait mieux remplacer la porte en modifiant le sens de l'ouverture (sur l'extérieur). Il faut obligatoirement poser une porte entre deux locaux, donc réduire l'ouverture à 0.90m.

Nous avons refait quelques modifications par rapport aux conseils du SDIS.

L'association doit donc refaire des devis, et nous les présenter. En attente.

Exposition à la base du clocher :

- Le 29.03.2021, rencontre avec Mr Bérault + Mr Fuyard + Mr Tricoire, afin de finaliser les derniers détails pour la fin des travaux.

- Reste à accrocher les 9 panneaux par les services techniques.

Association « Un second souffle » : 19 bénéficiaires, 8 bénévoles

- a investi le local anciennement du SMIEC, depuis le 22.03.2021.

- loyer de 350 euros, sans les charges comprises.

- Convention d'Utilisation du local, faite pour cette association.

- Intervention dans les 15 jours pour un contrôle de la chaudière, ainsi que les extincteurs qui n'ont pas été vérifiés, afin que le bâti soit aux normes sécuritaires.

Salle des sports :

- Rafraîchissement (peinture) du local Basket/ Volley. Nous avons été remerciés par Mme Valérie Barré, Présidente du Basket.

- Salle des associations, rafraîchissement du local (peinture sur les portes des placards). A FAIRE

- Entrée salle des sports, rafraîchissement (fissure recouverte), et peinture des portes (couleur au nom de la salle). EN COURS

Informations Diverses :

- Mme Merlière, a fait la demande que nous puissions accueillir en stage d'observation le jeune Helal (MNA), d'ici fin Juin. Lors du Maire-Adjoint du 26.03.21, nous avons donné un accord favorable. Il est prévu que nous rencontrons ce jeune en amont avec Mr Fuyard.

Retour sur le Conseil d'Ecole Victor Hugo du 29.03.2021.

- Prochaine réunion le Lundi 26 Avril, à 18h en Mairie.

Aménagement de l'espace : présentation par M. Didier TOUZÉ, Adjoint au Maire

La commission s'est réunie le 27 mars 2021. Ont été évoqués les points suivants :

Ordre du jour : Parc Oriental, propriété communale.

Entrée du parc

La Moine dans le parc :

- Les niveaux d'eau
- La circulation de l'eau
- Le sable
- Les retenues

La clôture du parc

Vie sociale et éducative : présentation par Mme Stéphany OUVARD

Lors de la commission « vie sociale et éducative » qui s'est réunie le 27 mars 2021, il a été évoqué les éléments suivants :

CME :

5 Avril : Chasse aux Œufs : Annulé

22 Avril : Menu à thème : Annulé

Opération Une Naissance Un Arbre : Courrier sera envoyé mi-avril pour les invitations

Journée citoyenne : report en septembre (date à définir)

Conseil d'Administration de la maison de retraite

Depuis Janvier 0 cas COVID chez les Résidents de la maison de retraite et 5 cas dans le personnel

Mise en place de la vaccination PFIZER depuis mi-janvier

Au 23 mars : + 75 % des résidents vaccinés :

- 55 résidents vaccinés dont 3 en primo injection
- 4 personnes non éligibles
- 9 REFUS

Dépistage Hebdomadaire

Allègement des mesures pour les visites, cependant si un cas est positif alors retour sur un plan de réversibilité.

Pôle Enfance : Fermeture de la crèche et de la périscolaire sauf pour le personnel prioritaire le mercredi.

Cette semaine ouverture de 7h/9h et de 16h30/18h. Temps intermédiaire prise en charge par les écoles.

Projet centre social : Mutualiser les besoins et moyens des 5 communes de l'ancienne CCB pour la création d'un centre social. Présentation du projet à l'ADC en fin 2021.

PEDT : Plan Educatif Territorial : Réunion le 12 Avril

Prochainement dates à retenir :

Cérémonie sur l'opération une Naissance Un Arbre : 29 mai 2021

Journée Citoyenne : Date à définir

Date du repas des aînés pour l'année 2021 : 17 octobre 2021

Prochaine réunion le 24 avril à 10H

La commission s'est réunie le 10 mars 2021. Ont été évoqués les points suivants :

Concours des Maisons Fleuries 2021

Le Jury est constitué de 4 Binômes afin de se répartir les rues et les écarts. La grille de notation reste inchangée, la délibération finale pour le choix des gagnants aura lieu en septembre.

Communication

<<Bien vivre ensemble, le Mag >> est en cours de finalisation, sortie prévue pour fin Avril, distribution habituelle.

Vie des Associations

La Bibliothèque reste ouverte.

L'association précise néanmoins que les bénévoles les plus fragiles sont invités à rester chez eux.

U.S.T.M

Stages Foot Game prévus dernière semaine d'Avril des U6 au U13 de 8H30 à 16H30 sauf le mercredi.

J.A.M

Réflexion sur la possibilité de recevoir la << caravane du Basket >> en partenariat avec les clubs de la Tessoualle et Yzernay.

Prochaine réunion : 21 Avril à 16h00, DECO NOEL 2021 = venus de 2 Sociétés pour nous présenter leurs produits.

13 – INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

- Chemin rural « La Roche » - proposition de déclassement (Dél 2021-04-44)

Monsieur le Maire a présenté le projet immobilier d'un riverain domicilié au lieu-dit La Roche, souhaitant acquérir une partie du chemin rural longeant sa propriété.

Démarches utiles :

- Ouverture d'une enquête publique pour désaffecter le chemin et pouvoir envisager la vente, et avis des riverains sur la vente,
- Saisie des Domaines pour solliciter leur avis pour l'estimatif de la valeur du chemin.

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, autorise Monsieur le Maire à procéder à l'ouverture d'une enquête publique.

14 – DERNIÈRES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

- Décision 2021-01 Convention infirmières salle de soin
- Décision 2021-02 Convention d'occupation bien communal 1 rue Cossin Belletouche SECOND SOUFFLE

Prochaine séance du Conseil municipal : mercredi 5 mai 2021 à 20 H

Fin de séance : 23h25